
A compter du 9 juin prochain, les règles concernant le travail à distance vont être assouplies.

Pour les équipes qui étaient principalement à distance, cela implique une nouvelle forme d'organisation mixte, pour combiner travail sur site et à distance, et nécessite un accompagnement.

Ces changements peuvent susciter des interrogations ou des appréhensions. Elles sont légitimes. C'est pourquoi la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) se proposent de vous accompagner.

fichiers:



[Télécharger fiches_reflexes_retour_presentiel_teletravail.pdf](#) (528.3 Ko)

Public: [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
